

20 mai 2009

**Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et
sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs**

Troisième réunion d'examen des parties contractantes

11–20 mai 2009, Vienne (Autriche)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION D'EXAMEN

Kunihisa Soda
Président de la troisième réunion d'examen
des parties contractantes
à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé
et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs

En général

1. La troisième réunion d'examen organisée conformément à l'article 30 de la Convention s'est tenue à Vienne, au Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du 11 au 20 mai 2009.
2. Quarante-cinq des 48 parties contractantes y ont participé : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Euratom, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
3. Trois parties contractantes n'ont pas pris part à la réunion : Kirghizistan, Ouzbékistan et Uruguay.
4. Au 11 mai 2009, il n'y avait pas de pays ou d'organisation ayant ratifié tardivement la Convention.
5. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont été invitées à participer aux séances plénières de la réunion en qualité d'observateurs, et les représentants de ces deux organisations étaient présents.
6. La liste des participants a été publiée sous la cote JC/RM3/04.

Pouvoirs des participants

7. Le 11 mai, le président de la réunion a mentionné les dispositions de la règle 8 des Règles de procédure et règles financières (document INFCIRC/602/Rev.2) selon lesquelles des pouvoirs doivent être présentés par tous les délégués et les noms des suppléants, conseillers et experts doivent aussi être communiqués. Les participants à la réunion ont convenu que le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'AIEA examinerait les pouvoirs et ferait rapport à la séance plénière de clôture.
8. Le 19 mai, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'AIEA a présenté un rapport sur l'examen des pouvoirs. Sur la base de ce rapport, le président de la réunion a proposé que celle-ci accepte les pouvoirs des délégués présentés par les parties contractantes participant à cette réunion, étant entendu que les délégations qui n'avaient encore présenté que des pouvoirs provisoires communiqueraient au secrétaire des pouvoirs en bonne et due forme dès que possible. Sa proposition a été acceptée par consensus par les parties contractantes.

Membres du bureau

9. Les membres du bureau avaient été désignés lors de la réunion d'organisation tenue en octobre 2008.

10. Notant que depuis cette réunion, certaines parties contractantes avaient signalé au secrétaire des changements de noms de membres du bureau, la réunion d'examen a confirmé la liste révisée des membres du bureau qui figure à l'annexe 1. En particulier, la réunion d'examen a exprimé ses condoléances à la délégation canadienne à l'occasion du récent décès de M. Ray Lambert, qui avait été nommé président du groupe de pays 3.

11. Le président de la réunion d'examen est M. Kunihsa Soda, Commissaire de la Commission japonaise de la sûreté nucléaire. Les vice-présidents sont M. László Koblinger, de l'Autorité hongroise de l'énergie atomique, et M. Frank Marcinowski, du Département de l'énergie des États-Unis. Le bureau de la réunion se compose du président de la réunion, des deux vice-présidents, ainsi que des six présidents des groupes de pays, à savoir M. Andy Hall (Royaume-Uni), M. Peter Brennecke (Allemagne), M. Doug Metcalfe (Canada), M. Kaare Ulbak (Danemark), Mme Merle Lust (Estonie) et M. Jean-Rémi Gouze (France).

12. Les membres du bureau de la troisième réunion d'examen se sont réunis les 9 et 10 mars et le 10 mai 2009 pour discuter et convenir des détails du calendrier de la réunion ainsi que des rôles et fonctions de chacun d'entre eux.

Ouverture de la réunion d'examen

13. M. Kunihsa Soda, président de la réunion d'examen, a ouvert la réunion. Il a présenté les deux vice-présidents et le secrétariat à la tribune.

14. M. Tomihiro Taniguchi, Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA, a été invité à faire des observations liminaires. À cette occasion, il a annoncé avec satisfaction que le nombre des parties contractantes était passé à 48. Il a souligné la nécessité d'encourager les États Membres qui ne sont pas encore parties à la Convention commune à y adhérer et à être des participants actifs afin de pouvoir apprendre les uns des autres. Ses observations ont été distribuées aux participants.

15. M. Soda a prononcé une allocution d'ouverture. À cette occasion, il a souhaité la bienvenue aux sept nouvelles parties contractantes. Il a souligné que la réunion était basée sur un examen effectué par des pairs des parties contractantes afin qu'elles puissent apprendre de bonnes pratiques les uns des autres, examiner des questions et des sujets de sûreté qui les intéressent ou les préoccupent toutes et améliorer et renforcer encore la sûreté de la gestion du combustible usé et de la gestion des déchets radioactifs. Il a invité les participants à prendre une part active aux discussions pour améliorer le processus d'examen.

Adoption de l'ordre du jour

16. Le président de la réunion a proposé de modifier l'ordre des points 7 b) et 7 c) de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'examen établi à la réunion d'organisation. L'ordre du jour est adopté avec l'amendement. Il figure à l'annexe 2.

Organisation générale du processus d'examen

17. Le bureau, composé du président de la réunion, des deux vice-présidents, ainsi que des six présidents des groupes de pays, s'est réuni tous les jours de 8 heures à 8 heures 30, dans le bureau du président de la réunion. Celui-ci a demandé que toute question d'ordre général qu'une partie souhaiterait poser soit portée à l'attention d'un membre du bureau.

18. Le calendrier provisoire du processus d'examen a été présenté et adopté par consensus. Il figure à l'annexe 3.

19. Les six groupes de pays se sont rencontrés en parallèle du 11 au 15 mai, conformément au calendrier adopté. Les parties contractantes ayant des centrales nucléaires ont pu réserver les 2/3 d'une journée à l'examen de leurs rapports nationaux contre 1/3 d'une journée pour celles n'en ayant aucune. Le rapporteur a établi un rapport sur l'examen consacré à chaque partie contractante pendant la réunion du groupe de pays et, après approbation par les parties contractantes au sein du groupe, l'a présenté chaque jour au président de la réunion.

Rapports des rapporteurs

20. Les six rapporteurs ont présenté leur résumé des réunions des groupes de pays pendant la séance plénière du 18 mai. Les parties contractantes du groupe de pays concerné ont d'abord eu l'occasion de faire des observations avant la discussion générale à laquelle toutes les parties contractantes étaient conviées à participer.

21. Le président a résumé les conclusions des rapporteurs. Le rapport de synthèse dresse la liste des observations d'ordre général faites par ces derniers dans leurs rapports.

22. Les parties contractantes ont unanimement remercié les rapporteurs pour leur excellent travail de synthèse de la teneur des discussions qui se sont déroulées dans les groupes de pays.

23. Les parties contractantes ont convenu de demander au secrétariat de télécharger les rapports quotidiens et les rapports de synthèse des rapporteurs sur le site web de la Convention commune, dont l'accès est limité aux parties contractantes.

Groupe de travail à composition non limitée

24. Le président de la réunion a attiré l'attention des participants sur une question découlant de la réunion d'organisation tenue en octobre 2008, à savoir la possibilité pour les parties contractantes de créer un groupe de travail à composition non limitée, comme cela a été suggéré durant la réunion d'organisation. Un consensus s'est dégagé sur la création d'un groupe de travail à composition non limitée.

25. Le président de la réunion a proposé de placer à sa tête M. Marcinowski, vice-président. Les parties contractantes ont approuvé la proposition par consensus.

26. M. Marcinowski a présenté des propositions de sujets à soumettre à l'examen du groupe de travail à composition non limitée et de calendrier des réunions du groupe. Les parties contractantes ont approuvé les propositions par consensus.

27. Le groupe de travail à composition non limitée s'est réuni les 12, 13 et 14 mai à partir de 17 heures. Il a examiné les sujets ci-après et préparé des recommandations à leur sujet :

- 1) Réunion thématique sur le rôle des décideurs ;
- 2) Outil de présentation des données pour les rapports nationaux soumis au titre de la Convention commune fondé sur la base de données Internet sur la gestion des déchets (NEWMDB) ;
- 3) Améliorations dans le choix des membres du bureau ;
- 4) Direction de la Convention commune ;
- 5) Transfert des connaissances et continuité entre les réunions d'examen ;
- 6) Amélioration de l'interaction entre les réunions d'examen ; et
- 7) Amendements des fonctions de vice-président de groupe de pays.

28. M. Marcinowski a présenté un rapport sur les travaux du groupe lors de la séance plénière du 18 mai. Les recommandations du groupe, ainsi que les modifications d'ordre rédactionnel correspondantes à apporter aux règles et principes directeurs, ont été examinées et amendées en plénière. L'annexe 4 présente les recommandations et modifications approuvées en plénière.

29. La réunion a convenu que, à part les qualifications des membres du bureau mises en exergue dans l'annexe au document INFCIRC/603/Rev.3, il n'y avait aucune restriction officielle ou officieuse à la désignation de telle ou telle personne comme membre du bureau de la réunion d'examen. Elle a également estimé que l'expérience d'une réunion précédente pouvait être utile mais n'était pas indispensable et que la pluralité des membres du bureau pouvait apporter une expérience et des perspectives plus diversifiées en vue de la réalisation des objectifs de la Convention commune.

30. En ce qui concerne les fonctions de président de la réunion d'examen, certaines parties contractantes ont estimé qu'il fallait accorder la préférence aux membres d'organismes de réglementation tandis que d'autres ont considéré que l'accent devait être mis sur les acquis du candidat en matière d'expérience et de responsabilités dans le domaine de la sûreté de la gestion du combustible usé et de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs plutôt que sur son appartenance à un organisme gouvernemental particulier.

31. Alors qu'aucun consensus n'a pu être dégagé sur le point de savoir s'il fallait accorder la préférence à des personnes ayant des qualifications particulières, la réunion a convenu que c'est à chaque partie contractante qu'il appartient de statuer sur la personne à proposer aux fonctions de président de la réunion et que les parties contractantes étaient libres de choisir parmi les candidats présentés pendant la réunion.

32. En outre, la réunion a estimé qu'il était primordial lors de la sélection des membres du bureau de maintenir la confiance du public dans le processus d'examen.

Approbation du rapport de synthèse

33. La première version du rapport de synthèse a été distribuée aux participants le 19 mai en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

34. Le projet de rapport en question a été examiné paragraphe par paragraphe les 19 et 20 mai et amendé selon que de besoin. La version finale a été approuvée par consensus par les parties contractantes.

35. Le rapport de synthèse final de la troisième réunion d'examen a été publié sous la cote JC/RM3/02/Rev.2.

Divers

36. Le président de la réunion a annoncé aux participants qu'il avait reçu une lettre de l'Association internationale des responsables des autorités de sûreté nucléaire (INRA) concernant la question des mouvements transfrontières des déchets métalliques contenant des matières radioactives.

37. Le président de la réunion a annoncé aux participants que le Portugal avait déposé l'instrument d'adhésion le 15 mai 2009 et qu'il deviendrait la 49^e partie contractante le 13 août 2009.

38. On a évoqué en plénière la possibilité que des parties contractantes souhaitent, si elles le juge utile, autoriser d'autres parties (par exemple public, médias, parties non contractantes) à avoir accès à leurs présentations et discussions au sein des réunions de groupes de pays. Toutefois, on a invoqué le problème de la confidentialité et les articles pertinents de la Convention. Les parties contractantes présentes ont convenu de poursuivre l'examen de cette question à la prochaine réunion d'organisation.

39. Il a été proposé de réunir les bureaux de la Convention commune et de la Convention sur la sûreté nucléaire afin qu'ils aient l'occasion d'échanger des vues sur des problèmes communs afin d'améliorer le processus d'examens par des pairs.

40. Les parties contractantes ont prié le secrétariat de produire un CD contenant des informations afférentes aux réunions d'examen et de le mettre à leur disposition.

41. Le secrétariat a demandé que les parties contractantes qui avaient placé, ou avaient l'intention de placer sur leurs sites web leurs rapports nationaux, ou des résumés de ces rapports, et/ou d'autres documents concernant la convention (par exemple leurs réponses aux questions posées à propos de leurs rapports nationaux) lui communiquent les adresses des pages correspondantes, afin qu'il puisse établir des liens avec ces pages à partir du site web de l'AIEA relatif à la Convention commune.

Présentation du rapport du président de la réunion

42. Le président a présenté un projet de rapport à la réunion. Les parties contractantes ont proposé des changements et autorisé le président à en établir la version finale de telle sorte que le texte rende compte fidèlement des débats.

43. La réunion d'examen a pris note du présent rapport du président de la 3^e réunion d'examen et a demandé au secrétaire de le transmettre, accompagné de ses annexes, au Directeur général de l'AIEA, l'informant ainsi des décisions qu'elle avait prises, ainsi qu'aux parties contractantes.

Diffusion des rapports

44. Les parties contractantes ont convenu de demander au secrétariat de transférer le rapport de synthèse final sur le site web public de l'AIEA.

45. Les parties contractantes ont aussi convenu de rendre public le rapport du président de la réunion et ont demandé au secrétariat d'en transférer la version finale sur le site web public de l'AIEA.

<http://www-ns.iaea.org/conventions/waste-jointconvention.htm>

Prochaine réunion d'examen

46. Les participants ont arrêté les dates de la prochaine réunion d'examen à organiser au titre de la Convention commune et les échéances correspondantes (voir l'annexe 5).

Clôture de la réunion

47. M. Taniguchi, secrétaire de la Convention commune et directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA, a été invité à prononcer une allocution de clôture. À cette occasion, au nom de l'AIEA, il a félicité les parties contractantes d'avoir mené à bien la troisième réunion d'examen. Il a aussi souligné la nécessité de rester diligent et vigilant pour éviter de tomber dans un excès de confiance.

48. Lors de son allocution de clôture, le président de la réunion a remercié les participants pour leur travail soutenu et leur appui pendant la réunion d'examen et a noté que les discussions ouvertes et franches qui ont eu lieu permettront d'améliorer constamment la sûreté de la gestion du combustible usé et de la gestion des déchets radioactifs dans les parties contractantes. Il a aussi noté que les modifications apportées par les parties contractantes au processus d'examen amélioreront l'efficacité des réunions d'examen futures.

49. La réunion d'examen a exprimé ses sincères remerciements au secrétariat pour les excellents services fournis à l'occasion de la réunion. En outre, elle a remercié les interprètes et les traducteurs pour la rapidité et la précision de leurs services pendant les réunions des groupes de pays et les séances plénières.

Annexe 1

Liste des membres du bureau pour la troisième réunion d'examen de la Convention commune élus à la réunion d'organisation et confirmés à la première séance plénière

Président : M. Kuniyisa Soda, Japon
Courriel : kuniyisa.soda@cao.go.jp

Vice-présidents : M. László Koblinger, Hongrie
Courriel : koblinger@haea.gov.hu

M. Frank Marcinowski, (États-Unis d'Amérique)
Courriel : frank.marcinowski@em.doe.gov

Groupe	Président du groupe	Vice-président du groupe	Rapporteur	Coordonnateur
1	M. Andy Hall, (Royaume-Uni)	Mme Maria Radu, (Roumanie)	M. Gerard Bruno, EURATOM	Mme Mary Bisesi, (États-Unis d'Amérique)
2	M. Peter Brennecke, (Allemagne)	M. Zhiwen FAN, (Chine)	M. Bill West, (Royaume-Uni)	M. Michael Asty, (France)
3	M. Doug Metcalfe, (Canada)	Mme Irena Mele, (Slovénie)	M. Werner Mester, (Allemagne)	M. Bengt Hedberg, (Suède)
4	M. Kaare Ulbak, (Danemark)	Mme Olga Makarovska, (Ukraine)	M. Kilian Smith, (Irlande)	Mme Veronika Blahova, (République tchèque)
5	Mme Merle Lust, (Estonie)	M. Markus Hugi, (Suisse)	Mme Nuria Prieto, (Espagne)	M. Mario Dionisi, (Italie)
6	M. Jean-Rémi Gouze, (France)	M. Tero Varjoranta, (Finlande)	Mme Ditebogo Kgomo, (Afrique du Sud)	M. Marcin Zagrajek, (Pologne)

Annexe 2

Ordre du jour adopté de la troisième réunion d'examen

Séance plénière d'ouverture (11 mai 2009)

1. Ouverture de la réunion
2. Membres du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande des pays ou organisations ayant ratifié tardivement la convention d'assister aux séances plénières de la réunion d'examen et de participer aux discussions concernant la conduite des réunions d'examen ultérieures.
5. Pouvoirs des participants
6. Invitations à assister, en tant qu'observateurs, à la réunion d'examen des parties contractantes adressées à des organisations intergouvernementales
7. Questions de procédure
 - a) Questions découlant de la réunion d'organisation
 - b) Groupe de travail à composition non limitée
 - c) Organisation générale du processus d'examen

Séances des groupes de pays (11-15 mai 2009)

Discussion et approbation des rapports quotidiens du rapporteur

Séance plénière de clôture (18-20 mai 2009)

8. Présentation et discussion des rapports oraux des rapporteurs des groupes de pays
9. Rapport du groupe de travail à composition non limitée
10. Questions de procédure (suite)
11. Dates de la prochaine réunion d'examen et de la réunion d'organisation, et délais de communication des rapports nationaux pour la quatrième réunion d'examen.
12. Questions diverses
13. Approbation du rapport de synthèse
14. Présentation du rapport du président
15. Clôture de la réunion

Annexe 3

Calendrier de la troisième réunion d'examen de la Convention commune tel qu'adopté

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
Lundi	11 mai	Séance plénière					
		Pays-Bas	Afrique du Sud	Slovénie	Argentine	Italie	Fédération de Russie
Mardi	12 mai	Croatie	Bélarus	Suède	Grèce	Islande	Tadjikistan
		États-Unis d'Amérique	République slovaque		Ukraine	Corée, République de	
				Autriche			
Mercredi	13 mai	Roumanie	France	Brésil	République tchèque	Lettonie	Irlande
		Danemark	Estonie	EURATOM	Luxembourg	Suisse	Finlande
Jeudi	14 mai	Belgique	Chine	Bulgarie	Nigeria	Norvège	Pologne
				Maroc	Royaume-Uni	Allemagne	Hongrie
				Japon	Australie	Uruguay	Canada
Samedi	16 mai	Élaboration des rapports du rapporteur					
Dimanche	17 mai						
Lundi	18 mai	Séance plénière					
Mardi	19 mai	Séance plénière					
Mercredi	20 mai	Séance plénière					

Annexe 4

Rapport de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTNL)¹ de la troisième réunion d'examen de la Convention commune 12-14 mai 2009

Introduction

Le 12 mai 2009, le président, M. F. Marcinowski (États-Unis d'Amérique), a ouvert la séance du Groupe de travail à composition non limitée (GTNL) en souhaitant la bienvenue aux représentants des parties contractantes. Il a passé en revue les objectifs et les procédures du GTNL. Il a indiqué que six propositions avaient été élaborées pour examen et décision par le GTNL, en précisant la procédure à suivre : tout d'abord, la partie contractante auteur de la proposition la présenterait ; les parties contractantes pourraient demander des éclaircissements ; les parties contractantes pourraient soulever des objections ou proposer des modifications ; et enfin, le GTNL parviendrait à un consensus sur le renvoi ou non de la proposition en plénière pour discussion et inclusion éventuelle dans le rapport du président de la réunion.

Le 13 mai 2009, le président a ouvert la discussion en résumant la décision prise à la première séance du GTNL (12 mai 2009). Il a ensuite donné la parole à M. Koblinger (Hongrie). Celui-ci a évoqué le décès prématuré de l'un des membres du bureau, M. Ray Lambert (Canada). Il a proposé que le GTNL détermine si les modalités de fonctionnement de la réunion d'examen avaient besoin d'être révisées pour préciser les procédures de remplacement des membres du bureau se trouvant dans l'incapacité de remplir leurs fonctions. Le GTNL a reconnu que la question méritait un examen, et M. Koblinger a accepté de préparer une proposition pour examen à la séance du 14 mai 2009.

Les recommandations du GTNL sont présentées ci-joint.

¹ Distribué à la réunion sous la cote JC/RM3/OEWG/Rev 2.

Proposition 1 : Améliorer la compréhension par les décideurs de façon que les processus d'élaboration des politiques répondent mieux aux objectifs de la Convention commune.

Recommandations :

- a. Après la séance de clôture de la 3^e réunion d'examen, un ou plusieurs des enjeux/problèmes recensés en plénière seront choisis pour un examen plus poussé du rôle que les décideurs peuvent jouer pour contribuer à atteindre les objectifs de la Convention commune.
- b. Le Royaume-Uni, avec l'assistance du Secrétariat de l'AIEA, élaborera plus avant la proposition pour préciser comment les problèmes sélectionnés seront discutés lors de la séance thématique chargée d'examiner et de préciser le rôle des décideurs.
- c. La réunion d'organisation examinera ensuite si elle accepte, modifie ou diffère la proposition.
- d. En cas d'acceptation, des informations pertinentes sur le but de la séance thématique seront communiquées aux points de contact au titre de la Convention commune pour permettre aux parties contractantes de préparer (notamment en choisissant les participants) les discussions à la 4^e réunion d'examen.

Proposition 2 : Utilisation facultative d'un outil électronique de présentation des données, que le secrétariat mettrait à la disposition des parties contractantes pour la préparation des rapports nationaux au titre de la Convention commune.

Recommandations :

- a. L'outil sera mis à la disposition des parties contractantes par le secrétariat pour utilisation facultative ; aucune réunion n'est nécessaire pour l'élaborer plus avant ou l'expliquer.
- b. Si une partie contractante décide d'utiliser l'outil, les parties contractantes à la Convention commune ont pour responsabilité de faire en sorte que les informations fournies au secrétariat et tirées de la NEWMDB soient précises et concernent la bonne période pour les rapports nationaux.
- c. Le secrétariat élaborera et diffusera des recommandations sur l'utilisation de l'outil.

Propositions 3 et 4 : Améliorer et préciser le processus de sélection des membres du bureau des réunions d'examen.

Recommandation :

Réviser le document INFCIRC/603 comme suit :

III. Réunion d'organisation et désignation des membres du bureau

5. Sept mois au plus tard avant chaque réunion d'examen, une réunion d'organisation aura lieu pour répartir les parties contractantes entre les groupes de pays (voir section V) et pour élire le président et les vice-présidents de la réunion d'examen ainsi que les coordonnateurs, rapporteurs, présidents et vice-présidents des groupes.

III.1. Désignation du président et des vice-présidents de la réunion d'examen

6. Trois mois au plus tard avant la réunion d'organisation, le secrétariat demandera aux parties contractantes de lui soumettre par écrit le nom des candidats qu'elles proposent aux fonctions de président ou de vice-président de la réunion d'examen. Deux mois au plus tard avant la réunion d'organisation, dans le cadre de cette désignation, une partie contractante fournira, par écrit, des informations biographiques pertinentes sur le candidat, ses qualifications, les questions que les parties contractantes devront examiner pendant les trois années suivantes et la position du candidat sur ces questions. Le secrétariat communiquera les noms des candidats aux fonctions de président ou de vice-président de la réunion d'examen et la documentation à l'appui de leur candidature à toutes les parties contractantes au moins un mois avant la réunion d'organisation.
7. Les parties contractantes tenteront de parvenir à un consensus sur le président et le vice-président de la réunion d'examen sur la base des candidatures soumises conformément au paragraphe 6.
8. Chaque candidat à une fonction élective, ou son représentant, aura la possibilité de faire une brève présentation orale aux parties contractantes lors de la réunion d'organisation sur les questions évoquées dans la documentation à l'appui de sa candidature et répondra aux questions des parties contractantes.

III.2. Nomination des autres membres du bureau

9. Trois mois au plus tard avant la réunion d'organisation, le secrétariat demandera aux parties contractantes de lui soumettre par écrit le nom des candidats qu'elles proposent aux fonctions de président ou de vice-président de groupe, de rapporteur ou de coordonnateur. Un mois au plus tard avant la réunion d'organisation, une partie contractante devrait soumettre par écrit le nom du candidat qu'elle propose aux fonctions de président ou de vice-président de groupe, de rapporteur ou de coordonnateur.

Le secrétariat communiquera les noms des candidats à toutes les parties contractantes avant la réunion d'organisation.

III.3. Considérations supplémentaires

10. Les parties contractantes sont encouragées à proposer des candidats aux fonctions électives ci-dessus et à indiquer la mesure dans laquelle les candidats sont disposés à occuper d'autres fonctions électives s'il ne sont pas élus à la fonction ayant leur préférence.

Une liste des qualifications et de l'expérience souhaitées pour les membres du bureau mentionnés ci-dessus et une récapitulation de leurs fonctions figurent en annexe. Les parties contractantes sont invitées à tenir compte de ces informations lorsqu'elles envisagent des candidatures, ainsi que d'autres facteurs comme la répartition géographique.

.....

[Note : Les paragraphes suivants devront être renumérotés en conséquence.]

Le texte figurera dans le rapport du président de la réunion d'examen et dans la version révisée du document INFCIRC/603.

Proposition 5 : Améliorer le processus d'examen par des pairs en maintenant les connaissances institutionnelles et la continuité du bureau entre les réunions d'examen.

Recommandation :

Les documents en rapport avec la Convention commune à réviser comprennent l'INFCIRC/602/Rev.2 (appendice A) et l'INFCIRC/603/Rev.3 (appendice B). Les révisions à y apporter sont surlignées en gris.

Appendice A

Propositions de révisions du document INFCIRC/602/Rev.2

Les révisions qu'il est proposé d'apporter au document INFCIRC/602/Rev.2 sont indiquées ci-après. Elles sont surlignées en gris.

Règle 11 Réunions d'organisation (page 5)

Le paragraphe 1 est révisé comme suit :

Une réunion d'organisation se tient environ **12** mois avant chaque réunion d'examen. Elle est ouverte à la participation de toutes les parties contractantes et de tous les États ou organisations ratifiant tardivement.

Le paragraphe 2 est révisé comme suit :

- a) Élire le président et les deux vice-présidents de la réunion d'examen **suivante** ;
- b) Constituer les groupes de pays pour la réunion d'examen suivante ;
- c) Élire les coordonnateurs des groupes de pays **pour la réunion d'examen suivante** ;
- d) **Élire les rapporteurs et les présidents de groupes de pays pour la réunion d'examen suivante** et les affecter aux différents groupes de sorte qu'aucun rapporteur ni aucun président ne soit affecté au groupe dont son pays est membre ;
- e) Décider s'il convient d'organiser des séances thématiques et, dans l'affirmative, prendre les dispositions voulues ;
- f) Élire d'autres membres du bureau pour la réunion d'examen **suivante** ;
- g) Inviter des observateurs à la réunion d'examen **suivante** ;
- h) Recommander un budget pour la réunion d'examen sur la base des prévisions de dépenses fournies par le secrétariat ;
- i) Fixer un calendrier provisoire pour la réunion d'examen ;
- j) Examiner toutes autres questions pertinentes pour l'application de la Convention, dans la mesure où elles ne l'ont pas été à la réunion préparatoire ou à la dernière réunion d'examen.

Un nouveau paragraphe 3 est ajouté comme suit :

- a) Le président et les deux vice-présidents de la dernière réunion d'examen font office de président et de vice-présidents de la réunion d'organisation suivante et remettent leurs fonctions à la fin de la réunion d'organisation au président et aux deux vice-présidents élus ;
- b) Les membres des bureaux des groupes de pays (président, vice-présidents, rapporteur et coordonnateur) de la dernière réunion d'examen font office de membres des bureaux jusqu'à la réunion d'organisation suivante où ils remettent leurs fonctions aux membres élus des bureaux des groupes.

Appendice B

Propositions de révisions du document INFCIRC/603/Rev.3

Les révisions qu'il est proposé d'apporter au document INFCIRC/603/Rev.3 sont indiquées ci-après. Elles sont surlignées en gris.

III. Réunion d'organisation (page 2)

Le paragraphe 5 est révisé comme suit :

Douze mois au plus tard avant chaque réunion d'examen, une réunion d'organisation aura lieu pour répartir les parties contractantes entre les groupes de pays (voir section V) et pour élire le président et les vice-présidents de la réunion d'examen ainsi que les coordonnateurs, rapporteurs, présidents et vice-présidents des groupes.

Un nouveau paragraphe 6 est ajouté comme suit :

Préalablement à la réunion d'organisation, le secrétariat distribuera aux parties contractantes une brochure d'informations générales contenant des conseils et présentant par exemple la Convention commune et les règles de procédure et les principes directeurs associés. Cette brochure doit aussi contenir les documents de la réunion d'examen précédente (par exemple les rapports de synthèse, les rapports des présidents de la réunion d'organisation et de la réunion d'examen, des résumés d'orientations et les enseignements tirés).

Ajouter un dernier paragraphe comme suit :

Une réunion du nouveau bureau et du bureau sortant se tiendra à la fin de la réunion d'organisation pour passer en revue le processus, y compris les documents clés, de façon détaillée et partager l'expérience acquise et les enseignements tirés.

Tableau 1 : Calendrier (page 10)

Le tableau 1 est révisé comme suit :

Tableau 1 : Calendrier *

Réunion d'organisation	Dernier délai pour la soumission des rapports nationaux	Dernier délai pour la soumission des questions et observations	Dernier délai pour la communication des réponses et la compilation optionnelle des questions et réponses	Dernier délai pour la notification de la participation aux groupes de pays	Réunion des membres du bureau	Début de la réunion d'examen
- 12 mois	- 7 mois	- 3 mois	- 1 mois	- 2 semaines	- 2 jours	0 jour
Article 11.1 des règles de procédure et règles financières	Article 38 des règles de procédure et règles financières	Par. 43 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Par. 43 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Par. 22 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Par. 38 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Article 30.2 i) de la Convention

* Les périodes indiquées sont approximatives. Les délais et les dates exacts seront fixés d'après le texte de la Convention et les règles et principes directeurs pertinents.

Proposition 6 : Prier le secrétariat de prendre des mesures qui établissent la continuité et la poursuite du dialogue entre les réunions d'examen, soutenant l'élan acquis vers la réalisation des objectifs de la Convention commune.

Recommandations :

1. Les parties contractantes demandent au secrétariat d'étudier rapidement et de mettre en œuvre des moyens novateurs d'établir la continuité et la poursuite du dialogue entre les réunions d'examen entre les parties contractantes et les membres du bureau. Ces moyens comprennent, entre autres : la publication d'une lettre d'information annuelle, l'organisation de réunions régulières et plus fréquentes du bureau et l'étude de méthodes électroniques innovantes de communication, y compris l'amélioration du site internet de la Convention commune pour des réunions par le biais d'internet et le partage accru des informations et des enseignements tirés.

Le secrétariat est prié d'organiser, au plus tard en juin 2010, une réunion des parties contractantes pour discuter de ses recommandations tendant à renforcer les communications afin de promouvoir la continuité entre les réunions.

2. Entre deux réunions d'examen, le bureau peut encourager le Secrétariat de l'AIEA à organiser des réunions, ouvertes à tous les États Membres, pour étudier des thèmes précis retenus lors de la réunion d'examen. Compte tenu des discussions au sein des groupes de pays cette semaine, les thèmes ci-après peuvent être d'intérêt commun :

- Élaboration et application d'un plan national détaillé pour la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs ;
- Gestion des déchets de très faible activité et application de seuils de libération ;
- Création d'organismes nationaux chargés de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs ;
- Gestion des déchets de graphite.

Proposition 7 : Proposer des modifications du document INFCIRC/602 pour amender les fonctions des vice-présidents des groupes de pays de façon à éviter que les vice-présidents ne soient affectés au groupe de pays dont leur pays est membre.

Recommandations :

La recommandation est d'amender la section II.4 (Vice-président de groupe de pays) de l'annexe du document INFCIRC/603/Rev.3 intitulée « Fonctions et qualifications des membres du bureau pour une réunion d'examen de la Convention commune » comme suit :

- a) Faire fonction de président du groupe de pays, si nécessaire ;
- b) Aider le rapporteur à établir ses rapports ; et
- c) Faire fonction de rapporteur si nécessaire pendant la discussion du groupe de pays, par exemple pour permettre au rapporteur de s'absenter temporairement du groupe de pays afin de noter rapidement par écrit le résultat de discussions complexes ou en l'absence, pour d'autres motifs, du rapporteur.

En outre, il est recommandé d'amender la règle 11 (Réunions d'organisation) du document INFCIRC/602/Rev.2, « Règles de procédure et règles financières » comme suit :

Règle 11.2. Une réunion d'organisation doit notamment :

D. Élire les rapporteurs et les présidents et vice-présidents de groupes de pays pour la réunion d'examen suivante et les affecter aux différents groupes de sorte qu'aucun rapporteur ni aucun président ou vice-président ne soit affecté au groupe dont son pays est membre ;

~~G. Élire d'autres membres du bureau pour la réunion d'examen ;~~

Annexe 5

Dates de la quatrième réunion d'examen et de la réunion d'organisation

Délais de communication des rapports nationaux pour la quatrième réunion d'examen et autres délais importants

Dernier délai pour la présentation des candidatures aux fonctions de président et de vice-président de la réunion d'examen	Dernier délai pour la présentation des candidatures aux fonctions de président, de vice-président, rapporteur et coordonnateur	Réunion d'organisation	Dernier délai pour la soumission des rapports nationaux	Dernier délai pour la soumission des questions et observations	Dernier délai pour la communication des réponses	Début de la réunion d'examen
- 14 mois	- 13 mois	- 12 mois	- 7 mois	- 3 mois	- 1 mois	0 jour
Principes directeurs concernant le processus d'examen *)	Principes directeurs concernant le processus d'examen *)	Règles de procédure et règles financières *)	Règles de procédure et règles financières *)	Principes directeurs concernant le processus d'examen *)	Principes directeurs concernant le processus d'examen *)	Article 30.2 i) de la Convention
10 mars 2011	10 avril 2011	10-11 mai 2011	7 octobre 2011	7 février 2012	7 avril 2012	7-16 mai 2012

*) Note : Le document INFCIRC révisé contiendra des renvois à des règles et à des paragraphes spécifiques des principes directeurs.